

**Compagnie Générale de Géophysique –
Veritas SA (CGG Veritas SA)**

Rapport des Commissaires aux comptes établi en
application de l'article L.225-35 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du conseil
d'administration de la société CGGVeritas SA

Exercice clos le 31 décembre 2010

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres

41, RUE YBRY - 92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

Compagnie Générale de Géophysique – Veritas SA (CGG Veritas SA)

Siège Social : 33 avenue du Maine 75015 PARIS
Société Anonyme au capital de 60.701.310 €
N° Siret : 969 202 241 00168

Rapport des Commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-35 du
Code de commerce, sur le rapport du Président
du conseil d'administration de la société
CGGVeritas SA

Exercice clos le 31 décembre 2010

CGGVeritas SA

*Rapport des Commissaires
aux comptes établi en
application de l'article*

*L.225-235 du Code de
commerce*

Exercice clos le

31 décembre 2010

**Rapport des Commissaires aux comptes établi en
application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil d'administration
de la société CGGVeritas SA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CGGVeritas SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

CGGVeritas SA

Rapport des Commissaires
aux comptes établi en
application de l'article

L.225-235 du Code de
commerce

Exercice clos le

31 décembre 2010

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée ans le rapport du Président.

Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

CGGVeritas SA

Rapport des Commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce

Exercice clos le
31 décembre 2010

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 13 avril 2011.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

XAVIER CHARTON

OLIVIER THIREAU

**ERNST & YOUNG ET
AUTRES**

PHILIPPE DIU

NICOLAS PEEUT